



Département de l'instruction publique
Monsieur Charles BEER, président
Case postale 3925

1211 GENÈVE 3

Genève, le 4 juillet 2007

Monsieur le Président,

Le jeudi 10 mai, vous avez reçu une délégation de la Section des sciences de l'éducation pour discuter du délicat dossier de la formation des enseignants primaires. Au nom de cette section, nous tenons à vous remercier de cette rencontre qui a permis de clarifier les enjeux, de mettre à plat les représentations et de mesurer les difficultés qu'il nous faut affronter et auxquelles nous devons répondre. Nous souhaitons par la présente vous préciser nos axes de travail en conformité avec les orientations exprimées dans votre lettre du 11 octobre adressée au Recteur de l'Université de Genève.

Selon des modalités institutionnelles et techniques qui restent à préciser, notamment avec nos partenaires de la Direction de l'Enseignement primaire, nous travaillons – comme vous en avez émis le souhait - sur un projet de maîtrise en sciences de l'éducation pour l'enseignement primaire. Cette maîtrise comporterait un palier au niveau du baccalauréat, celui-ci répondant aux exigences de reconnaissance de la CDIP ; l'objectif est donc bien d'assurer une première employabilité aux titulaires de ce nouveau diplôme. La Section des sciences de l'éducation renouvelle son désaccord et ses craintes concernant la définition d'une possible employabilité à ce niveau. Elle prend, toutefois, acte de ce choix et de la demande qui l'accompagne tout en les regrettant.

La formation des enseignants du primaire au niveau de la maîtrise s'impose pour un grand nombre de raisons dont nous rappellerons les plus importantes :

- Le métier d'enseignant dans l'école primaire est en pleine évolution et de plus en plus de demandes, voire d'exigences, sont adressées aux maîtres (enseignement des langues étrangères, suivi des élèves à besoins spécifiques, etc.).
- Si aujourd'hui, la Suisse définit la formation de base des enseignants du primaire au niveau du baccalauréat, de plus en plus de voix se font entendre au sein des directions des HEP pour ouvrir la réflexion et la concertation afin de prolonger cette formation au niveau de la maîtrise.
- Les dernières décisions de la CDIP relatives au processus Harnos et à la définition de standards pour les élèves requièrent aussi une formation plus spécialisée.
- La maîtrise comme niveau de formation nécessaire est demandée par différents partenaires de l'enseignement, la Société pédagogique genevoise, le Syndicat des enseignants romands. Une réforme de cette importance ne peut aboutir et être reçue de manière positive par la profession si celle-ci lui est hostile.

31903

- Pour une part de plus en plus grande d'étudiants, le métier d'enseignant est un moment dans la vie professionnelle. Cette mobilité, qui est aussi réclamée par de nombreux milieux dans nos sociétés, sera d'autant plus possible et favorable qu'un haut niveau de formation sera atteint par ces étudiants. À nouveau, la maîtrise s'impose.
- Dans la plupart des pays de l'Union Européenne, la formation des enseignants du primaire se fait au niveau de la maîtrise, avec quatre et demi ou cinq années de formation. Il serait regrettable que la Suisse se particularise par un plus bas niveau de formation.
- Enfin, sur un plan local, comme vous le savez, la maîtrise à 90 crédits ne fait qu'ajouter 30 crédits, soit un semestre, à l'actuelle licence en sciences de l'éducation, mention enseignement, supplément de formation qui permet de renforcer, d'une part, l'alternance entre la formation sur le terrain et l'université et, d'autre part, leur complémentarité, cela afin d'assurer dans les meilleures conditions le travail du généraliste.
À ces arguments qui sont connus de tous mais qu'il est important de rappeler avant que le Grand Conseil ne soit saisi d'un projet de loi, ajoutons que la correspondance entre les trois années de formation et le diplôme du baccalauréat conforme au protocole de Bologne s'avère particulièrement malheureuse puisqu'elle conduit, de facto, à une diminution de la formation pour le canton de Genève. De surcroît, elle accentue l'écart entre les enseignants primaires dont la base de formation sera de trois ans et les enseignants secondaires diplômés après six ans d'études universitaires.

Au sein de ce parcours de maîtrise, nous définirons, comme vous nous l'avez demandé, un palier de formation au niveau du baccalauréat qui réponde aux critères de reconnaissance de la CDIP. L'expérience de la constitution du dossier de reconnaissance de la LME nous permet de souligner que ces critères sont en grande partie formels et quantitatifs. Ils ont été élaborés, il y a déjà un certain temps, et demanderaient certainement à être revus en fonction notamment des évolutions de l'école et du métier d'enseignant, des demandes adressées à l'école, des dernières décisions de la CDIP. Ces critères ne semblent plus assurer aujourd'hui qu'une formation de base, une formation palier pour reprendre ce terme, palier nécessaire et minimum pour exercer le métier d'enseignant du primaire, mais palier sur lequel il est essentiel de construire des compétences complémentaires et plus approfondies. Le choix que vous avez exprimé dans votre lettre sur la maîtrise obligatoire dit bien votre accord sur ce niveau d'exigence.

Convaincus qu'une formation universitaire est indispensable pour les enseignants du primaire, comme elle l'est pour partie et le sera entièrement pour les enseignants du secondaire, nous vous proposerons donc un projet de maîtrise en sciences de l'éducation pour l'enseignement primaire au sein duquel nous définirons ce palier du niveau du baccalauréat répondant aux critères de reconnaissance de la CDIP.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.


Bernard Schneuwly
Doyen de la Faculté



Marcel Crahay
Président de la Section
des sciences de l'éducation